

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 juin 2019	N° 2019-376

Convocation du 14 juin 2019

Aujourd'hui vendredi 21 juin 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Brigitte COLLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 12h10
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 11h30
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 juin 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2019-376

Adhésion à l'Association des villes universitaires de France - Désignation - Décision - Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association des villes universitaires de France

L'Association des villes universitaires de France (AVUF) a été créée en 1993 par Pierre Albertini, député-maire de Rouen, afin de regrouper les villes universitaires et promouvoir leurs intérêts communs.

Elle regroupe aujourd'hui 80 collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, des plus petites disposant de quelques formations professionnelles aux plus grandes, sièges d'universités de plein exercice. Elle est composée de 33 communes, 30 communautés d'agglomération, 1 communauté urbaine, 1 département et 15 métropoles qui partagent l'ambition de porter et accompagner le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, levier majeur du dynamisme des territoires.

Les différentes actions menées font de l'AVUF :

- un lieu d'échange de pratiques entre élus et entre techniciens en charge des questions d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante ;
- une force de proposition auprès de l'État et des acteurs de l'enseignement supérieur en France et en Europe ;
- une plateforme d'événements mutualisés entre collectivités sur les territoires et les campus ;
- un centre de ressources pour les adhérents.

L'AVUF porte aujourd'hui la parole de ses membres auprès du gouvernement et des parlementaires, notamment par la voix de sa présidente, Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims et députée de la Marne.

Elle travaille en partenariat avec l'Association des communautés de France (AdCF), l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) et l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), ces deux dernières ayant fusionné en 2016 pour devenir l'association France urbaine.

Activités : production de connaissances et mise en réseau

L'association a pour mission d'accompagner ses adhérents afin de les outiller pour définir et conduire des politiques d'enseignement supérieur et de recherche et structurer leurs prises de positions et leurs demandes

vis-à-vis des acteurs régionaux et nationaux d'une part, des établissements universitaires d'autre part.

L'AVUF travaille à la structuration d'un réseau de collectivités, nourri par la production de connaissances nouvelles et l'échange de bonnes pratiques sur des thématiques clefs dans le domaine des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Ainsi, elle organise et propose :

- des travaux et productions sur des thématiques d'actualité telles que les liens entre enseignement supérieur, recherche et développement économique, les écosystèmes d'innovation, l'enjeu de l'immobilier universitaire dans un contexte de dévolution du patrimoine, la proximité comme facteur d'excellence, le logement étudiant...
- des temps de rencontre entre élus ou entre techniciens pour échanger sur leurs pratiques et les défis et enjeux liés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ils sont organisés dans le cadre de commissions thématiques : campus et université dans la ville, vie de l'étudiant, valorisation de la recherche et développement économique, relations internationales et réseau européen, métropolisation, université et carte territoriale ;
- une veille, à destination des adhérents, au travers de plusieurs supports : guides méthodologiques, études et enquêtes, lettre d'information Universités & territoires, notamment sur les évolutions législatives et règlementaires.

Depuis plusieurs années, l'AVUF participe également à l'animation et la sensibilisation des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et des collectivités locales sur la question du logement étudiant. L'élaboration, avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), d'un guide sur le « logement étudiant : observer pour décider » a constitué un moment clef dans la création et le développement d'observatoires locaux du logement étudiant.

Sur la métropole bordelaise, l'AVUF a réuni l'ensemble des acteurs du logement étudiant et de l'enseignement supérieur et de la recherche en décembre 2017 ce qui a permis d'impulser une dynamique collective. Cela s'est traduit par une candidature de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) d'Aquitaine et du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) Bordeaux-Aquitaine, soutenue par Bordeaux Métropole, à l'appel à manifestation d'intérêt en février 2018. L'expertise et l'animation de l'AVUF ont permis d'accompagner la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole vers la labellisation d'un Observatoire du logement étudiant en Nouvelle Aquitaine (OLENA).

L'intérêt de Bordeaux Métropole à devenir membre de l'AVUF

Depuis 2014, l'AVUF a pleinement intégré la question métropolitaine à ses activités, avec l'adhésion de l'ensemble des métropoles issues de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et les nouveaux enjeux que ces territoires représentent en matière de concentration des activités, équipements et populations en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La Métropole bordelaise, qui n'est pas membre de l'AVUF, est aujourd'hui confrontée à l'ensemble de ces enjeux : cinquième pôle universitaire français, la population étudiante représente près de 15% de sa population totale et le territoire est aujourd'hui fortement attractif tant pour les établissements que pour les jeunes bacheliers.

La Métropole s'est dotée, en 2016, d'une stratégie d'intervention en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation afin d'accompagner au mieux les acteurs présents sur son territoire, les transformations qu'ils connaissent et qu'ils induisent. Dans cette démarche, adhérer à l'AVUF permettrait de :

- disposer d'un centre de ressources pour les questions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation avec des mises en relation sur demande avec des élus ou services d'autres collectivités ;
- être destinataire d'une veille permanente sur ces questions qui concernent directement les collectivités territoriales ;
- participer à l'élaboration d'actions et de propositions pour promouvoir l'intérêt des territoires universitaires auprès de l'Etat et des grands acteurs nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Devenir membre du Réseau

La procédure d'adhésion à l'AVUF consiste à :

- voter une délibération en conseil métropolitain,
- désigner un représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de l'AVUF,
- compléter le bulletin d'adhésion,
- acquitter une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par le nombre d'habitants du territoire, soit 1500 € pour les villes ou agglomérations de plus de 200 000 habitants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales définissant les compétences obligatoires des métropoles, en particulier en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche ;

VU la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la démarche d'adhésion à l'Association des villes universitaires de France concourt à l'atteinte des objectifs Bordeaux Métropole en matière d'accompagnement des activités et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant à exécuter toutes les démarches et formalités nécessaires à l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'Association des Villes Universitaires de France ;

Article 2 : d'acquitter pour ce faire la cotisation correspondant au montant de 1500 euros (mille cinq cent euros) ;

Article 3 : de désigner Monsieur Fabien ROBERT pour représenter Bordeaux Métropole au sein de l'Assemblée générale de l'Association des villes universitaires de France ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer tout acte permettant l'exécution de la présente délibération ;

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, chapitre 011, article 6281, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 juin 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 JUIN 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation le Vice-président,</p> <p>Monsieur Fabien ROBERT</p>
---	--